

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

## Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 11 • Numéro 1 • Le 8 janvier 2020

### Qui conserve ses boîtes de médicaments? Vos ordonnances sont-elles bien étiquetées?

L'étiquette qu'appose la pharmacie sur votre médicament contient des renseignements importants. Elle vous identifie comme la personne devant prendre ce médicament et vous indique la posologie appropriée et sécuritaire. Il est parfois difficile de mettre une étiquette sur des médicaments présentés sous forme de crème, de liquide ou d'inhalateur. Dans ces cas-là, il arrive que l'étiquette soit apposée sur la boîte ou le paquet qui contient le médicament.

Le site Medicamentssecuritaires.ca a reçu plusieurs rapports indiquant que les étiquettes d'ordonnance étaient apposées seulement sur la boîte extérieure, sans étiquette sur le produit ou sur le médicament comme tel. Dans l'un de ces cas, un consommateur a déclaré avoir reçu un antibiotique liquide dans une bouteille sans aucune étiquette de la pharmacie. L'étiquette avait été apposée sur le contenant extérieur, mais la boîte avait été jetée à la pharmacie, avant même que le médicament ait été remis au consommateur.

Dans d'autres cas, la boîte est remise au consommateur, mais jetée par lui lorsqu'il arrive à la maison. Par conséquent, le consommateur ne dispose plus des renseignements importants concernant l'utilisation du médicament.

**Medicamentssecuritaires.ca propose aux consommateurs les consignes suivantes pour veiller à ce que leurs médicaments soient toujours correctement étiquetés :**

- Lorsque vous recevez vos ordonnances à la pharmacie, prenez le temps de vérifier qu'il y a bien une étiquette apposée sur chacun des médicaments prescrits, pas seulement sur la boîte extérieure. Cela est particulièrement important pour les produits comme les onguents, les liquides et les inhalateurs.
- En rentrant chez vous, si vous ne trouvez pas d'étiquette de pharmacie sur le contenant du médicament, vérifiez s'il y en a une sur la boîte extérieure. Conservez la boîte ou alors prenez une photo de l'étiquette de pharmacie. De cette façon, vous aurez toujours à votre disposition les directives à suivre.
- Si vous découvrez qu'un médicament est sans étiquette ou porte une étiquette illisible, veuillez contacter votre pharmacie pour connaître la posologie. La pharmacie garde toujours en dossier les directives de votre médecin.

**Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.**

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

**Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.**

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

